



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1452

Approbation de conventions de parrainage et de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, Clear Channel, France TV, Arte et Transfuge, dans le cadre de la saison 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 1 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1452 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/THEATRE DES CELESTINS, CLEAR CHANNEL, FRANCE TV, ARTE ET TRANSFUGE, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2021-2022 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d’être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d’un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2021-2022.

CLEAR CHANNEL FRANCE

La société ClearChannel a pour activité principale la valorisation des marques dans l’espace public à travers le déploiement d’un réseau dense et varié d’affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société ClearChannel souhaite être le parrain de l’activité du théâtre à l’occasion de la saison artistique 2021/2022.

Les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2021/2022 du Théâtre des Célestins.

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|---|--|--|
| <p>Société CLEAR CHANNEL</p> | <p>- Campagne DOOH sur 6 stations métro (Bellecour, Hôtel de Ville, Saxe Gambetta, Charpennes, Part-Dieu, Perrache) sur 5 jours, avec une visibilité de 2h consécutives par jour, sur le créneau horaire de 12h-14h, du 27 au 31/12/2021, valorisée à 2 026,92€ HT</p> <p>- Campagne DOOH sur 6 stations métro (Bellecour, Hôtel de Ville, Saxe Gambetta, Charpennes, Part-Dieu, Perrache) sur 5 jours, avec une visibilité de 2h consécutives par jour, sur le créneau horaire de 12h-14h, du 06 au 10/01/2022, valorisée à 2 026,92€ HT</p> <p><u>Valorisation : 4 053,84 € HT soit 4 864,61 € TTC (TVA : 20 %)</u></p> | <p>- Mise à disposition du Foyer du public le mercredi 10 novembre 2021, de 9h à 13h, pour une valeur de 3 000 € HT</p> <p>- Les frais associés à la mise à disposition du Foyer du public d’une valeur de 753,84 € HT (prestation vidéo + désinfection des lieux) ;</p> <p>- Une visite de groupe, valorisée à 300,00 € HT</p> <p><u>Valorisation de l’ensemble des contreparties consenties par LES CELESTINS, THEATRE DE LYON : 4 053,84 € HT soit 4 864,61 € TTC (TVA : 20 %)</u></p> |

FRANCE TV

La société FRANCE TELEVISIONS a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet, notamment par le biais de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du THEATRE et de promouvoir son engagement, la société FRANCE TELEVISIONS souhaite être le partenaire de l'activité du THEATRE de 2 spectacles à l'occasion de la saison artistique 2021/2022, ci-après dénommé(s) les « Évènements » :

- *La Mouette* : Diffusion du 28 février au 6 mars 2022
- *Room* : Diffusion du 6 au 12 juin 2022

Les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un partenariat autour de la saison artistique 2021/2022 du Théâtre des Célestins.

| Partenaire | Apport du partenaire | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">Société France TV</p> | <p>- Diffusion d'un spot partenariat consacré aux évènements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La Mouette : Diffusion du 28 février au 6 mars 2022 ○ Room : Diffusion du 6 au 12 juin 2022 <p style="text-align: center;">Valorisation : 17 570 € bruts HT</p> <p>- Rédaction d'articles partenariat des Evènements suivants sur le site aura.france3.fr. et relayés sur les réseaux sociaux de France 3 Rhône-Alpes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Skylight - La révolte des Canuts <p style="text-align: center;">Valorisé à 7 700 € bruts HT</p> <p>- Jeu téléspectateurs sur le site francetv&vous durant quatre semaine un jeu téléspectateurs pour faire gagner des invitations à la représentation de <i>Fracasse</i> du 15 novembre au 10 décembre 2021.</p> <p style="text-align: center;">Valorisé à 4 600 € HT</p> <p>Relai antenne des évènements auprès des rédactions des magazines et de l'information – non valorisé</p> <p>Valorisation totale des engagements de France Télévisions : 29 870 € brut HT, soit 35 844,00 € TTC (TVA 20%).</p> | <p>- Logo reproduit sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochures de saison 2021/2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisée à 2000 € HT ; ○ Page partenaire du site internet des Célestins, valorisée à 1 000 € HT ; ○ Supports de communication pour trois spectacles création <i>Skylight</i>, <i>La ligne solaire</i> et <i>ANA</i> valorisés à 10 500 € ; ○ Supports de communication pour un spectacle de Noël <i>Fracasse</i>, valorisés à 3 500 € ; ○ Supports de communication pour trois spectacles accueil <i>Le Ciel de Nantes</i>, <i>La Mouette</i> et <i>La Révolte des Canuts</i>, valorisés à 1 500 € chacun soit 4 500 € HT ; <p>- Mise à disposition de France Télévisions d'une pleine page de publicité dans la brochure de saison, valorisée à 2 000 € HT</p> <p>- Mise en place d'un kakémono France 3 Auvergne-Rhône-Alpes à l'entrée du théâtre, valorisé à 1 570 € HT</p> <p>- Mise à disposition de 80 places en 1ère série pour les spectacles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 20 places pour <i>Skylight</i>, le mercredi 22 septembre 2021, à 20h ; ○ 20 places pour <i>Fracasse</i>, le mercredi 22 décembre 2021 à 21h ; ○ 20 places pour <i>La Mouette</i>, le mercredi 9 mars 2022, à 20h ; |

| Partenaire | Apport du partenaire | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|------------|----------------------|---|
| | | <p>○ 20 places pour Room, le mercredi 15 juin 2022, à 20h.</p> <p>Valorisées à 4 800 € HT</p> <p>Valorisation totale des engagements consentis par les Célestins : 29 870 € brut HT soit 34 984,80 € TTC (TVA 20 % et 2,1%)</p> |
| | | |

ARTE

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du THEATRE et de promouvoir son engagement, la société ARTE souhaite être le partenaire de l'activité du THEATRE de 3 spectacles à l'occasion de la saison artistique 2021/2022, ci-après dénommé(s) les « Évènements » :

- *Œuvrer son cri*, du 4 au 16 janvier 2022;
- *ANA*, du 17 au 27 mars 2022 ;
- *Des Territoires*, du 3 au 5 juin 2022.

ARTE, chaîne européenne à vocation culturelle, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet en y réservant une place de choix au spectacle vivant.

ARTE diffuse un programme audiovisuel hebdomadaire intitulé les « Coups de cœur d'ARTE », composé d'actualités culturelles, (ci-après dénommé le « Programme »), dans lequel sont présentées les manifestations culturelles « coup de cœur » d'ARTE sélectionnées par cette dernière. Il est précisé que chaque semaine, 5 (cinq) manifestations culturelles sont présentées dans le Programme, ce dernier étant diffusé au minimum 10 (dix) fois par semaine.

Dans ce cadre, ARTE France entend y présenter les Evènements ci-avant mentionnés. ARTE et les CELESTINS, THEATRE DE LYON se sont entendues comme indiqué dans les présentes.

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|----------------------------|---|---|
| <p>Société ARTE</p> | <p>À l'antenne – diffusion de séquences audiovisuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'annonce de l'Evènement <i>Œuvrer son cri</i>, du 4 au 10 janvier 2022 o L'annonce de l'Evènement <i>ANA</i>, du 8 au 14 mars 2022 o L'annonce de l'Evènement <i>Des Territoires</i>, du 24 au 30 mai 2022 <p>Le nombre total de diffusions par Evènement est de 10 passages d'environ 20 secondes chacun.</p> <p>Sur Internet – diffusion de séquences audiovisuelles :</p> <p>La diffusion autorisée de chacune des 3 (trois) séquences audiovisuelles portant sur les Evènements précités se fera sur le site Internet d'ARTE disponible aux adresses www.arte.tv/coupsdecoeur et www.arte.tv/jeuxconcours, à compter de leur diffusion respective sur l'antenne et pendant toute la durée de chacun des Evènements, ainsi que sur la chaine YouTube d'ARTE.</p> <p><u>L'ensemble des prestations d'Arte est valorisé forfaitairement à hauteur de 75 000€ HT (en valeur brute), soit 33 750€ HT en nette (diminué des 40 500€ de remise confraternelle de 55%)</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Apposition du logo d'ARTE sur les supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de la saison 2021/2022, valorisé à 4 000,00 € HT ; o Pages partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisé à 2 000,00 € HT ; o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisé à 1 950 € HT ; o Supports de communication pour 2 spectacles création <i>ANA</i> et <i>Œuvrer son cri</i>, valorisé à 7 000,00 € HT chacun, soit au total 14 000 € HT ; o Supports de communication pour un spectacle accueil <i>Des Territoires</i>, valorisé à 3 000,00 € HT - Page quadri dans la brochure de saison 2021/2022, valorisé à 4 000 € HT - Mise à disposition de 60 places en 1ère série pour les Evènements, réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o 20 places pour <i>Œuvrer son cri</i>, mise en scène de Sacha Ribeiro (dates à définir avant le 16 décembre 2021) o 20 places pour <i>ANA</i>, mise en scène de Laurent Ziserman (dates à définir avant le 20 février 2022) o 20 places pour <i>Des Territoires</i>, mise en scène de Baptiste Amann (dates à défini avant le 20 mai 2022) <p>Valorisé à 4 800,00 € HT soit 4 900,80 € TTC (TVA : 2,1%)</p> <p><u>Valorisation de l'ensemble des contreparties octroyées par les CELESTINS, THEATRE DE LYON : 33 750 € HT, soit 39 640,80 € TTC (TVA : 20% et 2,1%).</u></p> |

TRANSFUGES

La société **TRANSFUGE** a pour activité principale l'édition et la promotion de la culture contemporaine à travers une revue périodique cosmopolite, universaliste, humaniste et pro-européenne.

Les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison artistique 2021/2022 du Théâtre des Célestins.

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|-------------------------------|---|--|
| Société TRANSFUGES | <p>Pour les spectacles <i>Skylight</i>, <i>Ivres</i>, et <i>Fracasse</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 insertions presse demi-page à paraître dans les datés de septembre, novembre et décembre 2021 ; ○ 3 bannières web mises en ligne sur site internet de Transfuge pendant deux semaines ; ○ Relais sur les réseaux sociaux de Transfuge ; ○ Focus sur le/les spectacle.s dans les newsletters hebdomadaires. <p><u>Valorisation des apports du PARRAIN :</u> <u>5 000 € HT soit 6 000 € TTC (TVA : 20 %)</u></p> | <p>Logo reproduit sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet), valorisée à 700 € HT, soit 840 € TTC ; ○ Supports de communication pour un spectacle création <i>Skylight</i>, valorisés à 1 300,00 €HT, soit 1 560,00 € TTC ; ○ Supports de communication pour trois spectacles accueil <i>Ciel de Nantes</i>, <i>Ivres</i> et <i>Fracasse</i>, valorisés à 1 000 € chacun soit 3 000,00 € HT, soit 3 600 € TTC ; <p><u>Valorisation de l'ensemble des contreparties consenties par LES CELESTINS, THEATRE DE LYON :</u> <u>5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC (TVA : 20 %)</u></p> <p style="text-align: center;">-</p> |

Les parrainages sont formalisés dans les conventions ci-après annexées.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du conseil Municipal du 18/11/2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et Clear Channel, France TV, Arte et Transfuges dans le cadre de la saison 2021/2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 72 673,84 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 6231.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 72 673,84€ HT (soumis à TVA aux taux correspondants aux prestations offertes) seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET